

Province de Québec

7 décembre 2010

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 6 décembre 2010 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Jovette Taillefer  
                                  Jasmin Michaud                      Jean-François Beaulieu  
                                  Ghislain Blais

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 7 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance par la prière

2010-226      Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2010-227      Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté avec la modification suivante à la résolution # 2010-224 : « 1,90\$/mois pour les femmes et 6,12\$/mois pour les hommes ».

2010-228      Demande de dérogation mineure –terrains rue du Ruisseau-Raphaël

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la dérogation mineure à M. André Cimon, telle que recommandée par le CCU à l'effet d'autoriser le lotissement de trois terrains ayant une façade moindre que celle prévue au règlement de lotissement qui est de 50 mètres.

2010-229      Affectations – excédent accumulé non affecté et affecté

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les affectations telles que soumises en date du 6 décembre 2010.

2010-230      Transferts budgétaires

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires selon la liste soumise en date du 6 décembre 2010.

2010-231      Accepter les comptes du mois de novembre 2010

La liste des comptes du mois de novembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de novembre au montant de 61,232.94\$ et en autorise le paiement.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Avis de motion – règlement établissant les taux de taxes 2011

Patrick Morin donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2010-256 établissant les taux de taxes pour 2011.

2010-232 Politique de gestion contractuelle

Considérant certaines mesures exigées en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal;

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien désire instaurer certaines mesures afin de promouvoir la transparence de l'octroi des contrats municipaux dans le respect des règles relatives à l'adjudication de tels contrats prévus dans les lois qui régissent le fonctionnement des organismes municipaux;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien adopte le document « Politique de gestion contractuelle ».

2010-233 Calendrier 2011 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront à la salle du conseil, au 181 route Centrale, le lundi et qui débiteront à 20h :

10 janvier	7 février	7 mars	4 avril
2 mai	6 juin	4 juillet	8 août
12 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2010-234 Ouverture des soumissions – diesel

Deux soumissions ont été reçues et ouvertes : Pétroles BSL 1.0655\$ et Gaz-O-Bar 1.0672\$, prix à la rampe de chargement du 3 décembre + marge de profit + taxes.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission la plus basse conforme, soit celle de Pétroles BSL s.e.c., dont la marge de profit est inférieure à l'autre soumission, pour la fourniture de diesel pour 2011.

2010-235 Soumissions – vidanges d’installations septiques

Deux soumissions ont été reçues et ouvertes :

	Année 1	Année 2	Année 3
Sani-Manic :	180\$	185\$	190\$
Urgences :	375\$	380\$	400\$
Campor :	197\$	210\$	225\$
Urgences :	400\$	425\$	450\$

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l’unanimité que le conseil municipal accepte la soumission la plus basse conforme, soit celle de Sani-Manic, pour la vidange, le transport et la disposition des boues d’installations septiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

2010-236 Demande d’ouverture de chemin non entretenu l’hiver

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l’unanimité d’accorder l’autorisation d’ouvrir une partie de la route Ouellet côté sud et une partie du rang 5 Est à partir du # 575 jusqu’à la route Ouellet sur une distance d’environ 1 km à Rodrigue Gendron, ce chemin devant être ouvert à ses frais, à la circulation automobile dans les deux sens, d’une façon sécuritaire, une preuve d’assurance responsabilité civile d’un million ayant été fournie. Les dispositions du règlement régissant les procédures d’ouverture seront appliquées et des constats d’infraction seront émis s’il y a contravention audit règlement.

2010-237 Branchement au réseau d’égout - Terrain à être desservi par une conduite privée

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de branchement éventuel peu commune à son réseau d’égout par une conduite privée située dans l’emprise de la rue;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend donner suite à cette demande selon ses conditions;

ATTENDU QUE le conseil peut en arriver à des ententes pour le branchement sur son réseau d’égout, avec des propriétaires possédant des terrains problématiques au point de vue des installations septiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l’unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien autorise le branchement du lot concerné à l’égout municipal, par la conduite principale située dans la rue du Vallon, à ces conditions :

1. Le propriétaire devra faire préparer une entente incluant les conditions suivantes, par un notaire, qui sera signée par lui et le représentant autorisé de la municipalité, à ses frais;
2. Le propriétaire s’engage à défrayer la totalité des coûts de construction du branchement, du perçage de la conduite principale, ou du trou d’homme, au raccordement de la plomberie de la résidence;

3. Le propriétaire s'engage à être entièrement responsable de la partie de la conduite située à l'extérieur de l'emprise de la rue;
4. Le propriétaire s'engage à installer, sur sa propriété et à ses frais, une pompe servant à pousser les eaux usées vers la conduite principale située dans la rue;
5. La pompe devra être conçue pour ce type d'usage et devra avoir la puissance nécessaire pour pousser les eaux usées de sa résidence jusqu'à la conduite principale;
6. Le propriétaire s'engage à installer sur la sortie d'eaux usées de la résidence, un clapet de retenue conforme aux normes applicables à cette date, devant servir à arrêter les eaux usées qui reviendraient par sa conduite privée vers la résidence;
7. Le propriétaire s'engage à payer les frais de la surveillance des travaux, par un ingénieur devant être choisi par la municipalité;

2010-238 Dépôt du rapport du comité de stationnement d'hiver

Considérant qu'il s'agit d'un projet expérimental pour la saison 2010-2011;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les recommandations du comité de stationnement d'hiver, annexées à la présente résolution, en précisant qu'il s'agit de l'étape ultérieure au déneigement du réseau routier et que ces stationnements seront déneigés après seulement.

2010-239 Garantie prolongée du camion Freightliner 2011 et affectation de l'excédent

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de prendre la garantie prolongée ESC2 au coût de 3200\$ plus taxes et d'affecter un montant de 3 486\$ de l'excédent accumulé non affecté à cette dépense.

2010-240 Appel d'offre – patinoire – contrat forfaitaire

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité de faire paraître un appel d'offre dans le Jaseur pour l'entretien et la surveillance de la patinoire à contrat, au plus tard le 13 décembre 2010, tel que préparé.

2010-241 Visite de 2 églises

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Jovette Taillefer conseillère et M. Robert Savoie maire à participer à la visite de 2 églises, organisée par l'Archevêché de Rimouski prévue le 1<sup>er</sup> février 2011, en autobus, le transport étant défrayé par l'Archevêché.

2010-242 Bénévolat et reconnaissance – 5 à 7

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à organiser un 5 à 7 pour la reconnaissance et le bénévolat, en invitant, entre autres, les présidents de corporations, Fabrique, comités, pour un montant de 250\$ approximativement, à même le budget d'autres activités culturelles.

Correspondance

2010-243 Contrat entretien et soutien applications

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal renouvelle le contrat d'entretien et soutien applications avec PG Solutions au montant de 3 408,83\$ incluant les taxes.

2010-244 Relevé sanitaire Lac à Cyr – affectation de l'excédent

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Urbatech Concept au montant de 3 950.63\$ taxes incluses, selon la soumission acceptée en 2009 et d'affecter un montant de 3 776\$ de l'excédent accumulé non affecté à cette dépense.

2010-245 Autorisation – traverse de motoneige

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien confirme l'autorisation accordée au Club Sportif Populaire du Bas-Saint-Laurent pour la traverse de motoneige dans la route Ouellet.

2010-246 Recommandation des évaluateurs Servitech – équilibrage du rôle d'évaluation

Considérant que pour une municipalité de moins de 5000 habitants, le rôle d'évaluation peut être reconduit sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

Considérant les coûts élevés pour une équilibrage, soit 11,500\$ plus taxes;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien décide de reconduire le rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2012-2013-2014, sans équilibrage.

2010-247 Appui financier – projet St-Valérien Hors-Foyer

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'accorder un appui financier de 250\$ pour couvrir les frais de finition et transport des panneaux d'exposition, qui demeureront la propriété de la Municipalité, montant payable à même le budget 2011.

2010-248 Plan de développement durable

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de déléguer à la corporation de développement la responsabilité de l'élaboration du plan de développement durable de la Municipalité, incluant la permission de faire des démarches de financement au nom de la municipalité de Saint-Valérien, conditionnellement à ce que la Municipalité en soit avisée au préalable.

2010-249 Vacances à payer et fermeture du bureau durant les Fêtes

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une semaine de vacances due à la directrice générale, qui n'a pas pu la prendre en 2010 et de fermer le bureau municipal du 23 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclusivement pour la période des Fêtes.

2010-250 Virement du versement capital et intérêts – emprunt réseau d'égout

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser un virement de 16 914,32\$ au compte 21783 pour le paiement dû le 14 janvier 2011.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h50 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire

Province de Québec

14 décembre 2010

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 13 décembre 2010 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Jovette Taillefer  
   Jasmin Michaud  
   Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2010-251 Adoption du budget 2011 et du programme triennal des immobilisations

ATTENDU que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

ATTENDU que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2011 à 2013;

En conséquence, il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2011 à 2013 soit adoptés, le tout réparti comme suit :

**REVENUS**

Taxes	647 060 \$
Paiements tenant lieu de taxes	22 578
Autres services rendus	93 480
Imposition de droits, amendes et intérêts	14 180
Transferts	166 241
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>943 539 \$</u></b>

**CHARGES**

Administration générale	180 835 \$
Sécurité publique	118 053
Transport	296 759
Hygiène du milieu	162 688
Santé et bien-être	2 722
Aménagement, urbanisme et développement	26 659
Loisirs et culture	44 074
Frais de financement	26 285
<b>TOTAL DES CHARGES:</b>	<b>858 075 \$</b>

**AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Remboursement en capital	75 260
Activités d'investissement	12 554
Excédent de fonctionnement affecté	( 2 350 )

**TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS :** **943 539 \$**

**PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :**

	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Total des dépenses anticipées	12 500 \$	230 000 \$	170 000 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

2010-252 Adoption du règlement # 2010-256 établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2011

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2010;

En conséquence, il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2010-256 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.82/100\$ pour l'année 2011 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2011.

**ARTICLE 2** Le taux de la taxe foncière spéciale « Soufleuse » est fixé à 0.05/100\$ pour l'année fiscale 2011 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2011.

**ARTICLE 3** Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion incendie » est fixé à 0.05/100\$ pour l'année fiscale 2011 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2011.

**ARTICLE 4** Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion à neige » est fixé à 0.04/100\$ pour l'année fiscale 2011 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2011.

**ARTICLE 5** Le conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2011 selon le tableau suivant :

	Déchets domestiques	Matières recyclables
Logement	150 \$	34 \$
Commerce,garage, ferme	145 \$	34 \$
Chalet	75 \$	17 \$

**ARTICLE 6** Le conseil fixe le tarif pour le service de vidange, transport et traitement des boues d'installations septiques pour l'année 2011 à 196\$, réparti sur deux ans pour les résidences hors réseau occupées à l'année et sur quatre ans pour celles occupées de façon saisonnière (chalets), réparti annuellement selon le tableau suivant :

Résidence occupée à l'année	98 \$
Résidence occupée de façon saisonnière	49 \$

**ARTICLE 7** Le conseil fixe le tarif réseau d'égout 2011 à 168.00 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 8 du règlement d'emprunt # 92-119, pour le service de la dette.

**ARTICLE 8** Le conseil fixe le tarif assainissement des eaux 2011 (secteur concerné) à 67.00 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour le service de la dette.

**ARTICLE 9** Le conseil fixe le tarif entretien égout et assainissement 2011 à 226.00 \$ pour tous les usagers du service d'égout, selon l'article 8 du règlement # 93-128, pour l'entretien.

**ARTICLE 10** Le conseil fixe le tarif rue du Coteau 2011 (85% au secteur concerné) à 507.00\$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 5 du règlement d'emprunt # 2007-222, pour le service de la dette.

**ARTICLE 11** Le conseil fixe le tarif pour le déneigement du chemin des Bois-Francis 2011 à 400 \$ par résidence desservie.

**ARTICLE 12** Le conseil fixe le tarif pour le ramonage des cheminées 2011 à 21.60 \$ par cheminée.

**ARTICLE 13** Le conseil fixe le tarif 2011 pour les licences de chiens à 10.00 \$ par chien.

**ARTICLE 14** Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18 % à compter du 1er janvier 2011.

**ARTICLE 15** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2010.

L'avis public a été donné le 3 décembre 2010.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire

Période de questions



La levée de la séance est proposée à 20h15 par Patrick Morin et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire

Province de Québec

14 décembre 2010

Rencontre des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 13 décembre 2010 à 20h17.

Sont présents :      Patrick Morin                      Jovette Taillefer  
                                 Jasmin Michaud  
                                 Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Les conseillers, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation et le maire, Monsieur Robert Savoie, décrète une séance extraordinaire.

2010-253      Soumissions – patinoire

2 soumissions ont été reçues : Marc-Antoine Roussel et l'École de musique DO-RÉ-MI-FA-SOL.

Jovette Taillefer, étant directrice de l'école de musique, déclare son intérêt dans le dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations et au vote.

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien doit s'assurer d'une surveillance adéquate pour la patinoire;

Considérant le peu d'économie pour la municipalité en confiant la gestion de la patinoire à contrat;

Considérant la possibilité d'employer le responsable actuel de la surveillance et de l'entretien de la patinoire, comme signaleur ou autres tâches de voirie;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de continuer la surveillance et l'entretien de la patinoire avec M. Robin Caron, employé municipal saisonnier.

2010-254      Autorisation de paiement – camion Freightliner

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du camion à neige au montant de 194,991.56\$.

2010-255      Autorisation d'achat – pneus niveleuse

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 2 pneus pour la niveleuse.

2010-256 Autorisation de paiement – responsable de la bibliothèque

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 130\$ à Mme Chantal Paquet en compensation pour la formation informatique pour le nouveau logiciel, ainsi que pour organiser l'activité de Noël pour les bénévoles.

2010-257 Table d'harmonisation des véhicules hors-route du Bas-Saint-Laurent

Considérant que le conseil municipal a été mis au courant par un citoyen d'une problématique sur le sentier provincial de motoneige, en raison d'une vente de propriété et qu'une rupture de sentier serait à prévoir puisque l'autorisation de circuler sur cette propriété n'aurait pas été renouvelée;

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de demander l'appui de la Table d'harmonisation des véhicules hors-route pour valider l'information et, s'il y a lieu, faire les démarches nécessaires afin d'éviter la rupture du sentier provincial.

2010-258 Remerciements et félicitations

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre de remerciements aux anciens propriétaires de l'Épicerie J.C. Côté, et de félicitations à la nouvelle propriétaire, Mme Sandra Tremblay, ainsi qu'à M. Joël Bêty pour sa nomination de « Scientifique de l'année » par Radio-Canada et l'Association Canadienne Francophone pour le Savoir.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h40 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire